

L'aspect responsabilité dans le domaine des pêches est une préoccupation majeure. On nous rappelle depuis un an et demi que le ministre a entrepris de consulter les responsables mais nous n'avons pas encore pris connaissance de recommandations qui conveindraient aux intéressés, et nous ignorons toujours quelles sont les priorités du ministre et du gouvernement. Par exemple, allons-nous assister à une réduction générale de la flotte commerciale comme le ministre l'a laissé entendre aujourd'hui? A-t-il songé aux effets que cette décision aurait sur les localités côtières, l'emploi dans le secteur de la pêche en Colombie-Britannique et sur les prestations d'assurance-chômage et les ressources humaines qu'il faudra accroître dans cette province?

Le NPD veut que l'on accorde la priorité à la création d'emplois dans le secteur de la pêche. Si on se propose de réduire le nombre de bateaux, nous avons dit qu'une réduction de 20 p. 100 comme le suggère le Conseil consultatif, ne serait qu'un début et dans ce cas que recommande-t-il? Le rapport Cruickshank qui préconise justement de réduire le nombre de bateaux prend en considération certains problèmes relatifs à l'emploi et au mode de subsistance. Le rapport Cruickshank recommande une réduction de 21 p. 100 du nombre des navires et précise des objectifs pour chaque type d'équipement. C'est un bon point de départ qui permettrait de ralentir quelque peu l'épuisement des ressources marines, lequel, nous l'admettons tous, est dû en partie à la surexploitation.

L'accès aux ressources est une question importante. Le ministre a évoqué les difficultés qui se posent à ses services, qui doivent répartir équitablement ces ressources. La priorité est de garantir la préservation et même l'accroissement de ces ressources. Pour cela, il faut une meilleure gestion, des mesures de protection du milieu marin et de mise en valeur des salmonidés et, dans une certaine mesure, la réduction du nombre des navires de pêche commerciaux. Il faudrait également que les divers groupes de pêche s'entendent sur la part de ces ressources qui revient à chacun.

Notre parti est d'accord en principe avec l'augmentation de la participation des autochtones à l'industrie de la pêche. Cela peut se faire par une participation directe à la pêche commerciale ou bien par de meilleures possibilités dans le domaine de l'agriculture en eau douce ou en eau salée. Je ne songe pas à la pisciculture dans des bassins clos ou en mer. Indéniablement, les réserves indiennes sont stratégiquement situées pour l'ostréiculture, la mytiliculture et la culture des algues marines sur la côte ouest, et ce sont des industries que les gouvernements canadiens, tant fédéral que provinciaux, ont négligé d'exploiter ou de favoriser.

Je voudrais aborder brièvement un certain nombre d'autres points au cours du peu de temps dont je dispose. Le ministre a manifesté sa détermination en faisant savoir aux Américains, la semaine dernière, qu'il n'était pas question de poursuivre les négociations de Seattle. Je félicite le ministre d'avoir pris cette position. Nous étions certes inquiets en songeant que le

Les subsides

Canada pourrait bien céder encore une fois devant les exigences américaines à l'égard des ressources marines du Canada, ce qui aurait aggravé le chômage en Colombie-Britannique.

Une voix: Cela s'est déjà produit.

M. Miller: C'est arrivé depuis 1971, date à laquelle nous avons amorcé ces négociations en partant du principe que les pêcheurs de chaque pays prendraient du poisson dans leurs eaux respectives et limiteraient le plus possible l'interception. Nous avons dévié de ce principe et j'invite le ministre à adopter une nouvelle politique qu'il pourrait emprunter au NPD et qui consisterait à revenir au principe établi en 1971. Selon ce principe, les Canadiens devraient autant que possible pêcher le saumon canadien et les Américains le saumon provenant des rivières américaines.

Les négociations canado-japonaises nous préoccupent également. Une partie du document que nous présentera la Colombie-Britannique la semaine prochaine précise que la pêche hauturière nuit sérieusement aux stocks de Coho et de Chinook en particulier. Ce sont essentiellement les Japonais qui se livrent à la pêche hauturière, se servant de filets maillants de neuf milles de long. Peut-on s'imaginer? Ils disposent de quatre navires-usines, de 43 navires aux filets maillants, soit en tout environ 1,548 milles de filets en haute mer. On estime leurs prises à plus de sept millions de poissons, dont 107,000 Chinook et 1.2 million de Coho. Comme on n'étiqûete pas les poissons, il n'y a pas moyen de savoir combien venaient du Canada et de combien les pêcheurs canadiens sont privés par suite de cette pêche hauturière.

Le ministre devrait prendre sur lui de rencontrer les élus américains, les sénateurs et gouverneurs de l'Alaska, de Washington, de l'Orégon ainsi que de Washington, D.C., pour trouver une solution à un problème très grave. La Colombie-Britannique sait qu'il faut conclure une entente à l'égard du saumon avec les États-Unis. Elle a peur que si cette entente n'est pas bientôt conclue, l'existence des stocks de Chinook et de Coho ne soit de plus en plus menacée.

• (1530)

Nous devrions également inciter le ministre des Pêches (M. De Bané) à faire des pressions auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui refuse d'établir un ministère des Pêches et des Océans ou un ministère des Pêches, afin qu'il puisse y avoir consultation entre la province et le gouvernement fédéral. Ce défaut d'ententes satisfaisantes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique, gouvernement qui impose des restrictions, réduit les crédits affectés à la mise en valeur des salmonidés et qui ne se soucie guère de protéger l'habitat, celui-ci va se dégrader encore davantage. De même, il sera de plus en plus difficile de fournir en poisson les pêcheurs commerciaux, sportifs et indigènes grâce au programme de mise en valeur des salmonidés, et le gouvernement fédéral et le comité consultatif ministériel vont continuer leurs cachotteries.